

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-25-03-04

Date de convocation : 12 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS POUR L'ANNEE 2024

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 2

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 2

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

André BLUZE a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

Absent : 1

Jean-Michel RAGUENES

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-7 et L.2131-11 ;

VU l'avis de la Commission Culture, Animation et Jumelage réunie le 10 janvier 2024 ;

VU l'avis de la Commission Sports et Jeunesse réunie les 28 février 2024 ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 11 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'adoption des subventions à verser par la Commune pour l'année 2024 aux associations et au C.C.A.S. ;

ENTENDU l'exposé du Rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2024 les subventions suivant le tableau ci-joint :

Nom de l'organisme	BP 2024
Fonction 024 - Aide aux associations (autres)	18 200,00
ADAMY - Ass des Anciens Maires et Adjointes des Yvelines	150,00
UNC Section 78	600,00

Souvenir Français	1 000,00
COMITE D'ACTIVITES CULTURELLES	4 000,00
AMICALE FRANCO-ALLEMANDE	800,00
YVELINES BEERS FESTIVAL	3 200,00
BAILLY NOISY ACCUEIL VILLE FRANC	1 100,00
CEDRE LOISIRS	800,00
CULTURA SCIENCES BAILLY NOISY	1 000,00
RENAISSANCE DU PATRIMOINE	1 800,00
LE RIDEAU ROUGE	1 000,00
ROND POINT	2 750,00
Fonction 048 - Coopération Internationale	8 000,00
COMITE DE JUMELAGE	8 000,00
Nom de l'organisme	BP 2024
Fonction 201 - Enseignement - Apprentissage	200,00
ASSOCIATION SOUTIEN SCOLAIRE BAILLY/NOISY	200,00
Fonction 211 - Ecole Maternelle	699,00
Coopérative scolaire Maternelle La Fontaine	296,00
Coopérative scolaire Maternelle Kergomard	403,00
Fonction 212 - Ecole élémentaire	4 440,00
Coopérative scolaire élémentaire Le Cédre	2 350,00
Coopérative scolaire élémentaire Jules VERNE	2 090,00
Fonction 222 - Enseignement du deuxième degré	3 070,00
COLLEGE QUINTINYE	3 070,00
Fonction 313 - Bibliothèque	14 000,00
LECTURE ET CULTURE	14 000,00
Fonction 30 - Sports	38 490,00
ASS SFCBN	7 200,00
ASSOCIATION BASKET NOISY BAILLY	3 600,00
ASSOCIATION DE PETANQUE	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LA QUINTINIE	1 000,00
ASTTBN (TENNIS DE TABLE)	2 600,00
BADMINTON	340,00

CERCLE D'ESCRIME	1 000,00
JUDO CLUB DE BAILLY-NOISY LE ROI	1 000,00
CLUB GYMNIQUE	1 100,00
OLYMPIQUE CLUB DE BAILLY	2 000,00
RUGBY CLUB YVELINES	700,00
TAI JITSU	1 000,00
TENNIS CLUB	3 000,00
TENNIS CLUB - SECTION COLLEGE QUINTINIE	750,00
VELO CLUB	800,00
YOGA ET MEDITATION	1 000,00
YOGA ET SOPHROLOGIE	400,00
TRAIL	3 000,00
TRITONS	6 000,00
PIROUETTE	600,00
GOLF EN VAL DE GALLY	600,00
PROVISION FORUM DES ASSOCIATION	500,00
Fonction 338 - Autres activités pour les jeunes	35 000,00
EMAJE	30 000,00
SCOUTS UNITAIRE DE France	2 500,00
SCOUTS ET GUIDE DE France	2 500,00
Sous-Total Association	122 099,00
Fonction 420 - Actions sociales	399 948,00
Centre Communal d'Actions Sociales	399 948,00
Total	522 047,00

2) **PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :
- Jérôme DUVERNOY

2) **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2024 adopté ce jour et imputée au chapitre 65, articles 657363 (C.C.A.S.) et 65748 (associations).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 25 mars 2024



Le Maire
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente